

se rendra compte qu'un crédit de \$500,000 avait été voté pour la construction de cet édifice, mais que rien n'a été fait. Si je m'en souviens bien, un autre crédit de \$100,000 avait également été voté pour la construction d'un dépôt de matériel d'artillerie à Québec; cependant, tout en resta là parce que les plans n'étaient pas terminés; les pourparlers se poursuivent encore entre les ministères de la Défense nationale et des Travaux publics quant à l'emplacement et à l'architecture de l'édifice. Ces deux crédits représentent une somme de plus de \$600,000 et ces deniers n'ont pas été déboursés pour d'excellentes raisons.

L'hon. M. LAPOINTE: Est-ce que ce dernier crédit de \$100,000 pour la construction d'un dépôt de matériel d'artillerie sera déboursé?

L'hon. H. A. STEWART: J'aurais dû dire que le montant de \$500,000 pour la ville de Montréal est de cette année.

L'hon. M. LAPOINTE: Et l'autre montant?

L'hon. H. A. STEWART: Il n'est pas compris.

Sir EUGENE Fiset: Il est périmé.

L'hon. H. A. STEWART: Il est périmé et on ne le vote pas de nouveau.

Sir EUGENE Fiset: Monsieur le président, je constate que vous avez eu la bienveillance de permettre à d'autres honorables députés la franche discussion de crédits concernant la province de Québec. Il me permettra, sans doute, de dire un mot d'une affaire que j'ai signalée ces jours derniers; il s'agit de l'édifice de Rimouski à l'usage des ingénieurs des Travaux publics.

L'hon. H. A. STEWART: Volontiers.

Sir EUGENE Fiset: Il y a quelques jours j'ai demandé à l'honorable ministre quelle était la dimension de cette bâtisse, et il m'a répondu qu'elle mesurait 37 pieds par 25 pieds. Je lui demandai si l'édifice était en bois, lambrissée, à l'extérieur avec de la planche à clin, à l'intérieur de planche embouvetée, et s'il était peinturé. Le ministre m'a répondu par l'affirmative. Il m'a dit également, en réponse à une autre question, que le prix de location était le même que dans le passé. Mais le ministre avait oublié une chose: autrefois, les bureaux pris en location faisaient partie d'un des plus beaux édifices de Rimouski. La construction de cet édifice a coûté de \$45,000 à \$60,000 et à part la succursale de la banque de Montréal, il abrite les plus jolis bureaux de la ville de Rimouski. L'édifice que l'on loue aujourd'hui est ni plus ni moins qu'une boîte d'allumettes de 37 pieds par 25 pieds,

qui appartient à M. Asselin. A titre de renseignement particulier pour l'honorable ministre, je vais lui faire le récit de ce qui s'est passé au sujet de cet édifice. Je me demande s'il sait que l'ingénieur en chef, M. Amyot, est le beau-père du propriétaire de la bâtisse en question. Sait-il aussi que l'ingénieur adjoint, M. Trudeau, est le gendre de ce même propriétaire, M. Asselin? Sait-il, de plus, que le vice-président du comité local de clientèle politique, M. Simard, qui est venu à Ottawa accompagné du propriétaire et de l'ingénieur adjoint, est aussi le gendre de l'ingénieur en chef, lequel est un beau-frère de l'ingénieur adjoint, M. Trudeau et en même temps beau-frère de M. Asselin, le propriétaire de l'édifice? Nous avons là tout un assemblage de parentés assez difficile à démêler, mais qui nous fait voir pourquoi les ingénieurs du ministère stationnés à Rimouski tenaient tant à abandonner le meilleur immeuble de la ville pour se loger dans la frêle bâtisse, véritable foyer d'incendie, qu'ils occupent aujourd'hui.

Avant que le ministère eût loué cet édifice, on en disait que c'était l'une des plus mauvaises bâtisses de la ville. Elle avait été inoccupée depuis trois ans mais dès l'avènement du nouveau gouvernement la jeune génération, les jeunes loups affamés s'en furent voir l'ingénieur en chef et lui proposèrent qu'il devrait avancer au propriétaire les fonds voulus pour transformer la bâtisse en édifice à bureaux que l'ingénieur louerait ensuite. Les ingénieurs y ont loué deux étages et le quart du rez-de-chaussée, le reste de l'édifice étant encore libre. Je conseillerais au ministre de déléguer un agent impartial pour inspecter cet édifice et en constater le prix réel du loyer. Je lui garantis que le propriétaire ne pourrait louer tout l'édifice plus de \$50 par mois dans le cours ordinaire des choses. J'irai plus loin et dirai que même \$1,000 serait un loyer exorbitant pour cet édifice.

Un MEMBRE: Quel loyer paie-t-on?

Sir EUGENE Fiset: Le prix est de \$1,850 ou \$1,800, je ne saurais dire au juste.

L'hon. H. A. STEWART: Le loyer est de \$1,800.

Sir EUGENE Fiset: L'honorable ministre sait qu'à l'heure actuelle l'évaluation municipale de l'édifice est de \$2,800? Sait-il que son ministère attribue \$150 par mois à la banque Canadienne Nationale, ce qui en dix mois équivaldra au capital consacré à la réfection de cet édifice. Le plus que l'on pourrait payer pour cet édifice serait \$6,000. Par conséquent, le ministre estime-t-il qu'il paye un loyer raisonnable? Qu'il songe à ce groupe familial qui est venu ici pour l'engager à prendre cet édifice en location. A Rimouski, cette affaire n'est ni plus ni moins qu'un scandale et je